



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 9 août 2021, à la salle du Conseil  
municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
M. Éric Friolet, conseiller district #1  
M. Yves Rossignol, conseiller district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Kathy Fortin, Secrétaire-trésorière par intérim

**ABSENT :**

M. Dave Simard, conseiller district #5

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

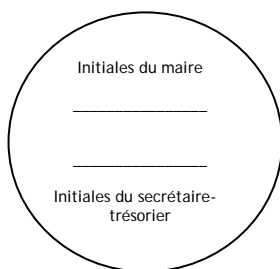
6934-2021

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

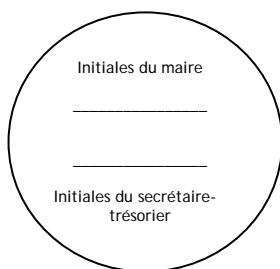
Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
2. **Administration**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 juin 2021, de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021
  - 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 juin 2021, de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021
  - 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 juin 2021, de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021.
  - 2.5 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 2.6 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

**3. Résolutions**



- 3.1 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) - Congrès 2021
- 3.2 Office d'habitation du secteur Sud-Lac-Saint-Jean-Est - Révision budgétaire 2021
- 3.3 Avis de motion règlement 539-2021 augmentant le fonds de roulement de la Municipalité
- 3.4 Projet de règlement 539-2021 augmentant le fonds de roulement de la Municipalité
- 3.5 Retrait du règlement d'emprunt 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection des remontées mécaniques du Mont Lac-Vert
- 3.6 Annulation du processus d'appel d'offres 2021-002 pour la réfection de la remontée mécanique T1 # RBQ |296 du Mont Lac-Vert
- 3.7 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Invitation colloque annuel zone 14
- 3.8 Fédération des villages-relais - Participation au congrès annuel
- 3.9 Dépôt de la 49ième liste des nouveaux arrivants
- 3.10 Recherche en eau - Mandats supplémentaires
- 3.11 Construction de la nouvelle caserne - Décompte progressif # 7
- 3.12 Contrat de déneigement 2021-2022 - Appel d'offres
  
- 4. **Correspondance**
  
- 5. **Loisirs et culture**
  - 5.1 Camping - Acquisition d'une chaloupe et d'un moteur
  - 5.2 Camping - Départ de madame Léa Simard
  - 5.3 Protocole d'entente - Académie des porteurs de musique
  
- 6. **Urbanisme**
  - 6.1 Demande de dérogation mineure - 215, rue Labonté
  
- 7. **Dons - Subventions - Invitations**
  - 7.1 Calacs entre elles - Demande d'aide financière 2021-2022
- 8 Rapport des comités
  
- 9. **Affaires nouvelles**
  - 9.1 Convention d'aide financière pour les travaux de réfection du rang 2 - Autorisation de signature
  
- 10. **Liste des comptes**
  - 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
  - 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert



11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

**2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021**

6935-2021

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 juin 2021 et de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021.

**2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021**

6936-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 juin 2021, la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et la séance extraordinaire du 14 juillet 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021.**

Aucun commentaire soulevé.

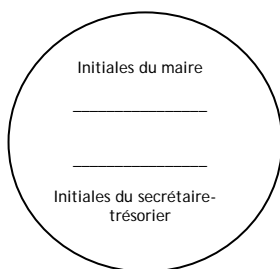
**2.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

La direction générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie :

- ⇒ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection électrique de la remontée électrique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées est de deux mille trente-sept (2 037).
- ⇒ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent quinze (215).
- ⇒ Que le nombre de signatures obtenues est de deux cent cinquante-neuf (259).

Le règlement d'emprunt numéro 538-2021 n'obtient pas l'approbation par les personnes habiles à voter.

**2.6 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**



Conformément aux dispositions et obligations de la loi 122 relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2020. Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal.

Monsieur Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, a déposé au Conseil, le 7 juin dernier, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, soit des états financiers consolidés en tenant compte des organismes municipaux.

## 1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET LE RAPPORT FINANCIER 2020

### 1.1 Rapport du vérificateur externe

Les états financiers de l'année 2020 de la municipalité d'Hébertville ont été vérifiés par la firme Mallette sencl. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

*« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

Dans les pages suivantes, vous retrouverez les principaux éléments qui résument la situation financière de la Municipalité.

### 1.2 Rapport financier au 31 décembre 2020

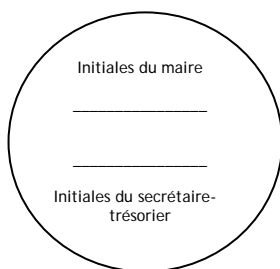
Les revenus de fonctionnement pour l'année 2020 ont été de 5 858 225 \$, alors que les charges se sont élevées à 5 695 143 \$.

Après conciliation à des fins fiscales, la Municipalité conclut l'exercice financier avec un surplus non affecté de 845 445 \$. Ce surplus est attribuable du fait que certains revenus ont connu une variation importante sur les montants budgétés, principalement pour la vente de terrains.

Des économies ont également été réalisées sur les dépenses par rapport aux prévisions initiales. Comme partout au Québec, la municipalité a vécu la pandémie de Covid-19. Les impacts sur le fonctionnement des opérations courantes ont été importants, ce qui explique en grande partie le surplus de l'exercice.

L'excédent accumulé non affecté se chiffre désormais à 1 107 368 \$. Voici présenté sommairement les sommes disponibles qui proviennent de divers fonds municipaux pour la réalisation de projets futurs :

Excédent de fonctionnement non affecté	1 107 368 \$
Excédent de fonctionnement affecté	126 671 \$
Fonds de roulement non engagé	393 602 \$
Ce montant inclut les remboursements du fonds de roulement pour l'année 2021 et les projets autorisés à ce jour.	
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	91 300 \$
Revenus reportés - Carrières et sablières	369 582 \$
<b>Total de l'excédent accumulé</b> (Incluant le revenu reporté de carrières et sablières et du fonds de roulement)	<b>2 088 523 \$</b>



Nous vous présentons également les renseignements concernant l'endettement total net à long terme de la Municipalité ainsi que des organismes dont celle-ci participe au paiement de la dette :

Dette à long terme de la municipalité	6 299 584 \$
Quotes-parts des organismes contrôlés Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud (RISSISS) et de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud (RIPISS)	128 878 \$
Quote-part de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	462 369 \$
<b>Endettement total net à long terme</b>	<b>6 890 831 \$</b>

La Municipalité a réalisé en 2020 des investissements totalisant la somme de **4 316 976 \$**. Ces investissements furent financés par différentes sources de revenus municipaux (subventions, fonds de roulement, excédent non affecté, règlements d'emprunt), dont voici le détail :

<b>Administration générale</b>	<b>70 473 \$</b>
Honoraires - Fenestration Hôtel de ville Déploiement de la téléphonie IP - Phase 1	
<b>Sécurité publique</b>	<b>806 158 \$</b>
Construction de la caserne	
<b>Transport</b>	<b>2 214 041 \$</b>
Camion de voirie Réfection de la route Turgeon	
<b>Hygiène du milieu</b>	<b>212 806 \$</b>
Honoraires - Projet approvisionnement eau rangs St-André & St-Isidore Réhabilitation des puits d'eau potable Téléométrie eaux usées - phase 2	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>5 729 \$</b>
Borne de recharge électrique	
<b>Loisirs &amp; Culture</b>	<b>1 007 769 \$</b>
Réfection remontée mécanique T2 Mise à niveau système d'enneigement	

Voici présenté le rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité d'Hébertville pour le dernier exercice financier. Nous vous rappelons que le rapport financier est disponible sur le site internet.

### 3. RÉOLUTIONS

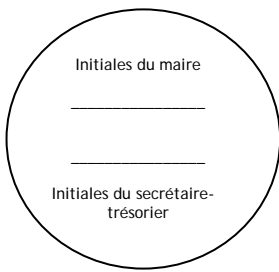
#### 3.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - CONGRÈS 2021

6937-2021

Considérant la tenue du congrès de la FQM qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec sous le thème « Maintenant »;

Considérant que c'est une occasion pour les élus de partager et d'échanger sur une vision commune du développement économique, social et culturel de notre communauté;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'autoriser le maire, Monsieur Marc Richard, la conseillère Madame Éliane Champigny ainsi que le conseiller Monsieur Yves Rossignol à participer à ce congrès et d'en défrayer tous les coûts afférents.

6938-2021

### 3.2 OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD-LAC-SAINT-JEAN-EST - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2021

Considérant la fusion des OMH de St-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, d'Hébertville, d'Hébertville-Station et de Desbiens;

Considérant que la nouvelle entité s'appelle Office d'Habitation secteur Sud- Lac St-Jean-Est;

Considérant le premier budget déposé de l'Office d'Habitation secteur sud Lac St-Jean-Est pour l'année 2021;

Considérant les obligations de la Municipalité en matière de logement social;

Considérant que par ses engagements, la municipalité est responsable de 10 % du déficit de ses unités de l'Office d'habitation secteur sud Lac St-Jean-Est;

Considérant la révision budgétaire de l'Office d'Habitation secteur Sud-Lac St-Jean-Est datée du 1<sup>er</sup> juin 2021;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation secteur Sud Lac St-Jean-Est de 640 907 \$ dont 142 085 \$ est attribuable aux unités d'Hébertville et d'assumer sa part de 10 % du déficit de l'organisme attribuable aux unités d'Hébertville soit un montant de 14 208 \$.

### 3.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 539-2021 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Mme Éliane Champigny, conseillère, que sera déposé, à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la municipalité d'Hébertville d'une somme de 100 000 \$.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

6939-2021

### 3.4 PROJET DE RÈGLEMENT 539-2021 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

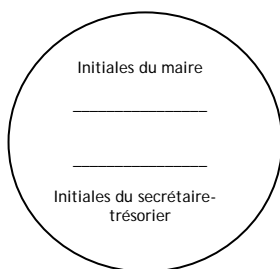
Considérant que la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

Considérant que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal correspondant à 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 500 000 \$;

Considérant que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Éliane Champigny lors de la séance du Conseil du 9



août 2021;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le projet règlement 539-2021 modifiant le règlement 519-2019 et décrétant l'affectation de 100 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnements non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 600 000 \$ soit et est adopté, et il est ordonné et statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le règlement 519-2019 est, par le fait même, abrogé.

#### ARTICLE 2

Le fonds de roulement de 500 000 \$ est augmenté de 100 000 \$ dans le but de mettre à la disposition de la Municipalité les deniers dont elle pourrait avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence.

#### ARTICLE 3

Le Conseil autorise, pour les fins du présent règlement, à approprier à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité, un montant de 100 000 \$ au fonds de roulement.

#### ARTICLE 4

Par l'adoption du présent règlement, le fonds de roulement de la municipalité d'Hébertville est donc de 600 000 \$.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### **3.5 RETRAIT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 538-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 686 237 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU MONT LAC-VERT**

6940-2021

Considérant que le 14 juillet 2021 le Conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection électrique de la remontée électrique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées;

Considérant la tenue du registre des personnes habiles à voter selon les dispositions sanitaires prévues à l'arrêté 2020-033 et ayant eu lieu du 15 au 30 juillet 2021;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 215 et que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont inscrites est de 259;

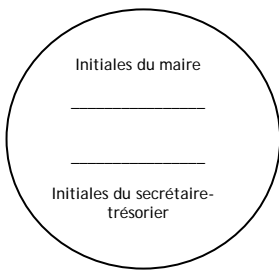
Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De retirer le règlement d'emprunt 538-2021.

#### **3.6 ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES 2021-002 POUR LA RÉFECTION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T1 # RBQ | 296 DU MONT LAC-VERT**

6941-2021

Considérant que la municipalité d'Hébertville procède actuellement, par



appel d'offres public, à la demande de soumissions pour des travaux de réfection électrique de la remontée mécanique T1 RBO #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées;

Considérant que ledit appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres SE@O;

Considérant que pour financer le coût de ces travaux, il est nécessaire d'effectuer un emprunt;

Considérant l'adoption du règlement #538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour ces travaux;

Considérant la tenue du registre des personnes habiles à voter selon les dispositions sanitaires prévues à l'arrêté 2020-033 et ayant eu lieu du 15 au 30 juillet 2021;

Considérant le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et les résultants en découlant;

Considérant la clause de réserve contenue à l'article 1.9 du document d'appel d'offres;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'annuler l'appel d'offres 2021-002.

### **3.7 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - INVITATION COLLOQUE ANNUEL ZONE 14**

6942-2021

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tient des colloques de zone régionaux afin de diminuer les coûts de formation pour les membres;

Considérant que ce colloque se tiendra le 16 septembre à Desbiens;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation de la direction générale par intérim à ce colloque de zone, au coût de 65 \$ et d'en défrayer tous les frais afférents.

### **3.8 FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS - PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL**

6943-2021

Considérant que la municipalité d'Hébertville est l'un des 53 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

Considérant que la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

Considérant que cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

Considérant que le congrès annuel de cet organisme se tiendra du 8 au 10 septembre prochain, à Forestville;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater Monsieur Marc Richard, maire pour représenter la municipalité d'Hébertville au congrès 2021 de la Fédération des Villages-





Relais du Québec et de payer les frais d'inscription au montant de 205 \$ plus les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

### 3.9 DÉPÔT DE LA 49<sup>ÈME</sup> LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

6944-2021

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Madame Sylvie Girard et monsieur André Harvey, 140, chemin Lessard  
Madame Marie Duchesne et monsieur Louis Benjamin, 90, chemin de l'Érablière

Madame Lise Lamontagne et monsieur Dany Émond, 140, chemin de la Rive

Madame Annie Pageau et monsieur Luc Maltais, 30 chemin Domaine du Lac

Madame Florence Bettez et monsieur Gabriel Allard, 223, rue Lajoie

D'accepter la 49<sup>ème</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

### 3.10 RECHERCHE EN EAU - MANDATS SUPPLÉMENTAIRES

6945-2021

Considérant que la municipalité d'Hébertville procède à une recherche en eau afin d'optimiser sa capacité de production et de distribution aux citoyens d'Hébertville;

Considérant la résolution 6808-2021 relativement à des travaux de forage et d'échantillonnage pour la recherche en eau potable;

Considérant la résolution 6777-2021 relativement aux honoraires professionnels associés à ces travaux;

Considérant la réalisation des travaux et les résultats préliminaires en découlant;

Considérant la nécessité de poursuivre les recherches;

Considérant que les budgets approuvés sont, à cette étape-ci, atteints;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer un budget supplémentaire de forage de 18 500 \$ plus taxes à Puisatiers de Delisle, pour du forage, tubage, échantillonnage et d'allouer un budget supplémentaire d'honoraires professionnels de 5 000 \$ à la firme SNC-LaValin.

Les coûts de ces mandats seront défrayés par le Programme de la Taxe d'accise et la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

### 3.11 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7

6946-2021

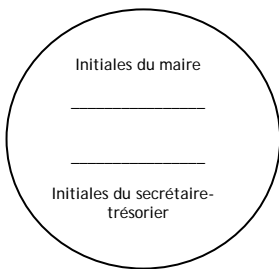
Considérant la résolution 6688-2020 relativement à l'adjudication de contrat de construction de la caserne par Construction Technipro inc.;

Considérant la demande de paiement # 7 de Construction Technipro inc. totalisant la somme de 362 286,30 \$ avant taxes;

Considérant la recommandation de la firme Ardoises Architecture responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 7 au montant de 416 538,67 \$ taxes incluses à



Construction Technipro inc. moins la retenue de 10 % (36 228,63 \$) soit un paiement de 374 884,81 \$.

Ces travaux seront financés à même le programme RECIM du Gouvernement du Québec et par le règlement 532-2020.

### 3.12 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2021-2022 - APPEL D'OFFRES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 4. CORRESPONDANCE

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### 5.1 CAMPING - ACQUISITION D'UNE CHALOUBE ET D'UN MOTEUR

6947-2021

Considérant la nécessité d'avoir accès à une embarcation sécuritaire pour les opérations du camping;

Considérant que l'équipement sera également utilisé lors d'inspections et d'interventions sur les divers cours d'eau municipaux et relevant du service de l'inspection municipale;

Considérant la soumission 1315 déposée par L'Expert Marine pour la fourniture d'une chaloupe Marion et d'un moteur;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une chaloupe et d'un moteur selon la soumission 1315 déposée par L'Expert Marine au montant de 5 850 \$ plus taxes.

### 5.2 CAMPING - DÉPART DE MADAME LÉA SIMARD

6948-2021

Considérant que Madame Léa Simard a fait une location de longue durée pour le terrain #10;

Considérant l'article 2 du règlement 451-2014, où il est noté qu'aucun remboursement ou dédommagement n'est possible pour l'annulation ou l'expulsion de terrain lorsque la saison du camping est débutée;

Considérant que Madame Simard a quitté son terrain le 2 juillet, mais que celui-ci n'a pu être utilisé pour des locations journalières avant le 12 juillet;

Considérant que la saison a débuté le 28 mai;

Considérant que Madame Simard a seulement payé un montant de 200 \$ sur sa facture,

Considérant que le prorata du temps utilisé est de 877,16 \$ sur un montant de 1945,01 \$;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De diminuer le solde de Mme Simard au montant 677,16 \$ et de continuer la location du terrain #10 pour la location journalière.

### 5.3 PROTOCOLE D'ENTENTE - ACADEMIE DES PORTEURS DE MUSIQUE

6949-2021

Considérant le projet de Laura Molzan et Alexis Dionne concernant l'ouverture d'une école de musique à Hébertville;



Considérant que le lieu ciblé pour la réalisation de leurs activités est le presbytère;

Considérant la demande d'aide financière au montant de 4 000 \$;

Considérant le protocole d'entente à intervenir entre le Presbytère Notre-Dame d'Hébertville, l'Académie des porteurs de musique et la Municipalité à titre d'intervenante;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la signature du protocole d'entente avec l'Académie des porteurs de musique et d'autoriser l'aide financière de 4 000 \$ à la Corporation de développement pour défrayer les coûts de location annuelle de la Fabrique Notre-Dame d'Hébertville.

## 6. URBANISME

6950-2021

### 6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 215, RUE LABONTÉ

Considérant que la construction d'un seul garage excède la superficie totale pour un ensemble de trois bâtiments accessoires;

Considérant que ce genre de demande est plus assimilable à une demande de modification au règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas créer un précédent avec d'autres propriétaires qui ont été en mesure de respecter les normes de superficie;

Considérant qu'une décision a été prise lors de la séance du 5 juillet 2021 et que les propriétaires ont soumis une nouvelle demande au comité consultatif d'urbanisme afin de réviser ce dossier;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De maintenir le refus de la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 215, rue Labonté, à Hébertville. La demande dérogation mineure vise à augmenter la superficie minimale de bâtiment accessoire à 76,2m<sup>2</sup> alors que la norme est de 70,9m<sup>2</sup>.

## 7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

6951-2021

### 7.1 CALACS ENTRE ELLES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

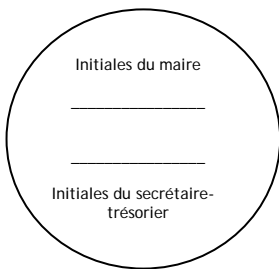
D'accorder une aide financière de 50 \$ pour les années 2021 et 2022.

## 8. RAPPORT DES COMITÉS

### LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité d'embellissement
- Séance extraordinaire
- Rencontre avec le député de Lac-St-Jean-Est, monsieur



- Éric Girard
- Réunion plénière du Conseil
- Comité consultatif d'urbanisme

#### LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté à la rencontre suivante :

- Réunion plénière du Conseil

#### LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances

#### LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec la technicienne en loisirs
- Réunion plénière du Conseil
- Suivis de dossiers ressources humaines

#### LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller, monsieur Dave Simard était absent.

#### LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Réunion de chantier pour la caserne incendie
- Séance extraordinaire
- Rencontre avec le député de Lac-Saint-Jean-Est, Monsieur Éric Girard
- Comité des finances
- Visite de la caserne
- Havre Curé-Hébert

#### LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

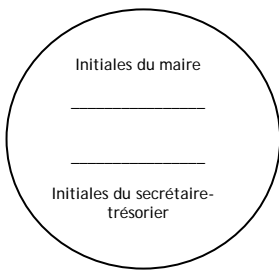
- Rencontre avec le député de Lac-St-Jean-Est, monsieur Éric Girard
- Plusieurs rencontres au bureau du maire
- Réunion des maires du secteur Sud
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière
- Suivi de dossiers avec la direction générale

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

6952-2021

Considérant l'octroi de l'aide financière maximale de 2 441 840 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement pour les travaux de réfection du rang 2;



Considérant la convention d'aide financière pour la réalisation des travaux à être signée avec le Ministre des Transports pour et au nom du gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le Maire monsieur Marc Richard et la direction générale par intérim à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière accordée par le ministère des Transports pour les travaux de réfection du rang 2 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement.

## 10. LISTE DES COMPTES

### 10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6953-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 217 461,92 \$.

### 10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6954-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 45 594,53 \$.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens veulent connaître l'état de situation du règlement 538-2021.

Monsieur le Maire prend la parole pour fournir les informations demandées :

Le 30 juillet dernier, 259 personnes représentant 13 % des personnes habiles à voter sur 2037 ont signé le registre demandant que le règlement d'emprunt concernant la mise à niveau des infrastructures du Mont Lac-Vert soit soumis à un référendum auprès de la population.

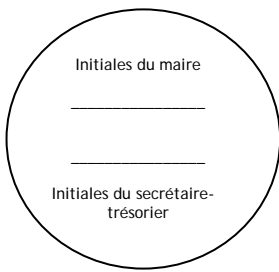
Il s'agit d'une pratique que tout Conseil municipal doit faire face, en vertu des lois et règlements.

Depuis plus de 2 ans, nous informons, nous consultons, nous offrons une clairvoyance dans ce dossier, informations dans le Lien, focus groupes, dévoilement du sondage, avis de motion, diffusion des séances du Conseil sur le web, je crois que j'ai livré une information de qualité.

De plus, le projet fut revu à la baisse à des coûts acceptables et qui auraient permis d'aller de l'avant tout en respectant notre capacité financière.

Le résultat de cette demande référendaire aura des répercussions et donne un très mauvais signal à de futurs partenaires tant au niveau du développement domiciliaire que pour des investissements tant au niveau des opérations que des immobilisations.

Les paliers du Gouvernement sont très frileux quand l'acceptation



sociale et la controverse sont au rendez-vous.

Je crains pour la prochaine saison une perte de clientèle.

Le Conseil municipal arrêtera de siéger le 4 octobre prochain, car nous serons en élection générale.

Devant cette situation, le temps manquant, l'organisation d'un référendum qui se déroule comme une élection générale, j'annonce qu'il n'y aura pas de référendum.

Je souhaite que le prochain Conseil après toutes les étapes franchies, soumette à nouveau ce règlement à un référendum où tout le monde aura l'occasion de s'exprimer et de défendre ses opinions.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

KATHY FORTIN  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM